

Les COPAREFs
AQUITAINE - LIMOUSIN – POITOU CHARENTES

APPEL À CANDIDATURE POUR HABILITATION
À DISPENSER LA FORMATION CLEA

Janvier 2016

DISPOSITIF CléA
Socle de connaissances et compétences professionnelles

1. OBJET DE L'APPEL A PROPOSITION

La nécessité de permettre aux personnes les moins qualifiées, souvent sans diplôme, de faire connaître leur valeur, d'affirmer leur employabilité, et de développer leur capacité à évoluer professionnellement, a conduit les partenaires sociaux à élaborer le CléA (Socle de Connaissances et de Compétences Professionnelles) reconnu par le monde professionnel. Il s'agit du premier certificat interprofessionnel.

Le dispositif mis en place pour l'obtention de celui-ci permet aux salariés et demandeurs d'emploi volontaires de bénéficier d'un cadre structuré pour une évaluation de leurs connaissances et compétences professionnelles visant la délivrance directe de la certification CléA ou l'élaboration d'un parcours de formation menant à cette certification.

Le présent appel à candidature est lancé en direction des organismes qui ont une compétence reconnue dans la formation des personnes visées par le dispositif CléA. Ces organismes de formation sont invités à présenter une réponse technique conforme aux objectifs et à l'organisation de ce dispositif afin d'obtenir une habilitation à former les personnes qui s'y inscriront.

Le contexte de réforme territoriale qui crée une nouvelle Région, issue de la fusion des 3 Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, incite les partenaires sociaux regroupés au sein des 3 COPAREF respectifs à initier communément un appel à proposition sur les 3 territoires. Dans un souci à la fois d'anticipation, de gage d'unité, et dans l'intérêt des bénéficiaires, il reviendra au futur COPAREF de la nouvelle Région, la responsabilité du dépouillement et du traitement des réponses.

A l'issue de la procédure d'habilitation, les organismes agréés pourront former les personnes à l'obtention du certificat CléA, en lien avec les organismes évaluateurs et les jurys certificateurs.

2. CONTEXTE GÉNÉRAL DU PRÉSENT APPEL À PROPOSITIONS

2.1 Enjeux et opportunités

Au sein des branches professionnelles, comme dans le champ interprofessionnel ou dans les territoires, CléA a vocation à valoriser le développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels. CléA s'inscrit en outre dans la continuité d'une dynamique engagée de longue date.

Avec CléA les entreprises pourront être accompagnées dans une démarche globale pour l'identification de leurs besoins en compétences et en qualifications mais aussi pour le développement de celles-ci afin d'amener leurs salariés concernés à l'obtention de CléA.

Pour les usagers salariés et demandeurs d'emploi qui n'ont pas une maîtrise suffisante des savoirs de base, il s'agit d'effacer l'image stigmatisante qui s'y rattache et de leur permettre d'entreprendre une démarche volontaire vers une réelle reconnaissance. Leurs efforts seront dorénavant valorisés par l'obtention d'un certificat reconnu du monde professionnel. Pour obtenir ce certificat ils bénéficieront dans le dispositif CléA d'un accompagnement « *clé en main* », outillé, contextualisé, pertinent et adapté.

2.2 Points de vigilance

Pour la bonne mise en œuvre de la démarche de certification et garantir le succès de celle-ci, il est important de fixer les conditions de réussite et les points de vigilance suivants :

- s'assurer de la bonne compréhension des enjeux, des objectifs, des finalités de la démarche ainsi que des rôles et missions de chacun ;
- garantir la cohérence et la conformité au mode opératoire qui a été défini par les partenaires sociaux ;
- s'assurer de la bonne appropriation du référentiel produit par les partenaires sociaux (voir paragraphe 1.4) qui servira de base à toute la démarche de certification.
- veiller à une adhésion et une appropriation du cahier des charges par les différentes parties prenantes à cette démarche ;
- assurer un rôle d'ensemblier au travers d'une offre d'accompagnement sur mesure ;
- promouvoir la certification auprès des salariés et des demandeurs d'emploi et des entreprises de la région
- prendre en compte les attentes et contraintes des personnes ;
- s'assurer que le demandeur d'emploi, le salarié ou l'entreprise aura une offre de proximité et le choix du prestataire parmi ceux sélectionnés.
- veiller à une qualité de mise en œuvre des intervenants en définissant clairement le périmètre, les indicateurs et livrables attendus

- respecter les obligations de publicité et la mise en concurrence lors de la sélection d'intervenants ou prestataires externes.

2.3 Rôle et missions des parties prenantes

Maitre d'ouvrage

L'Etat a reconnu la légitimité du COPANEF (Comité Paritaire National de l'Emploi et de la Formation) comme maître d'ouvrage (décret n° 2015-172 du 13.02.2015) pour dresser un cadre de référence qui définisse toutes les modalités, les scénarios et les conditions optimales de la mise en œuvre opérationnelle de la certification Cléa. Positionnant ainsi les initiateurs du projet comme acteurs incontournables et précurseurs de la démarche de certification. Le COPANEF permet la délivrance de CléA par délégation aux COPAREF (Comité Paritaire Régional de l'Emploi et de la Formation). Il assure le suivi du dispositif.

Maître d'œuvre

Les COPAREF mettent en œuvre régionalement le dispositif CléA, en particulier pour toute personne ne relevant pas des branches professionnelles. Une attention particulière sera portée sur la situation des demandeurs d'emploi.

Prestataires

Dans le dispositif CléA l'évaluation et la formation des personnes sont confiées à des prestataires externes. Il est important de préciser leur rôle, leur mission, leur périmètre d'action et les attendus pour assurer un déroulé cohérent de la certification.

Le prestataire évaluateur intervient pour évaluer (en amont et in fine) les connaissances et compétences, acquises par les personnes. Il s'engage à fournir et à mobiliser des outils objectifs d'évaluation au regard de la totalité du référentiel CléA.

Cette évaluation préalable est effectuée par un organisme dûment habilité par le COPANEF.

Le prestataire de formation concerné par le présent appel à proposition sera chargé de proposer et mettre en œuvre un parcours de formation individualisé, adapté au niveau de la personne, des éventuels écarts identifiés au regard des exigences posées par la certification. Il devra s'approprier les résultats de l'évaluation du candidat réalisée préalablement ; en aucun cas le formateur ne devra réaliser une deuxième évaluation de la personne mais il pourra valider les connaissances et compétences acquises, dans le cadre de la progression pédagogique.

Il adaptera le matériel et les modalités pédagogiques de formation au périmètre du référentiel CléA. Il devra mettre à disposition du personnel formé, maîtrisant le périmètre de ce référentiel et en capacité de justifier cette expertise pour réaliser la ou les actions de formation sur lesquelles il

s'est positionné. Il est également garant du bon déroulé de la formation en s'assurant régulièrement de la bonne acquisition des connaissances au travers de la mise en place d'un contrôle en cours de formation formalisé et mis à disposition dans le dossier de la personne remis à l'évaluateur. Il est à l'écoute et disponible pour la personne et adaptera le parcours de formation à la capacité d'apprentissage de la personne.

2.4 Le référentiel

La certification CléA est élaborée à partir d'un référentiel structuré en 7 domaines, 28 sous-domaines et 108 critères d'évaluation (voir annexe). Il convient de respecter cette structuration, en particulier lors de la restitution des résultats des personnes et de la valorisation de leurs acquis.

Les 7 domaines sont les suivants :

1. La communication en français ;
2. L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;
3. L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
4. L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ;
5. L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;
6. La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
7. La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

Les 7 domaines sont eux-mêmes détaillés en 28 sous domaines (que l'on peut assimiler à des unités de connaissances et de compétences). Ces 28 unités de connaissances et de compétences sont appréciées grâce à 108 critères d'évaluation.

Les 7 domaines sont articulés mais peuvent être indépendants. Bien qu'il soit global et générique, une modularisation du référentiel peut être envisagée dans la mise en œuvre afin de construire des parcours de formation individualisés et pertinents, favorisant une évolution progressive et par étape de la personne dans son parcours en fonction du niveau d'acquisition de ses connaissances et compétences, l'objectif à terme étant bien l'acquisition du Socle dans son entièreté donc sa certification. Par ailleurs, le référentiel se veut suffisamment large pour permettre, sans en modifier la teneur, ni le contenu (ni ajout, ni retrait), de l'adapter et de le contextualiser au métier occupé ou à l'environnement de la personne. Il ne comporte pas de degrés. Une compétence sera acquise lorsque la personne sera capable de la transposer.

3. CADRE RÉGIONAL DE L'APPEL À PROPOSITION

Les organismes de formation répondant à cet appel à proposition doivent le faire dans le strict respect des conditions suivantes, notamment en renseignant précisément les informations demandées.

Impératif : Afin de faciliter l'élaboration des parcours dans CléA et d'en garantir la continuité, les organismes ne souhaitant pas se positionner sur l'ensemble des 7 domaines devront obligatoirement intégrer un groupement solidaire d'organismes dans le but de couvrir tous les domaines. Ce groupement présentera un dossier unique pour tous ses membres.

La réponse au présent appel à proposition devra obligatoirement suivre le cadre de réponse suivant, en conservant l'ordre, la numérotation et l'intitulé des rubriques. Le signe **(D)** accolé à certaines rubriques indique le caractère discriminant de celles-ci, c'est-à-dire que l'absence d'information concernant ces rubriques entraînera le rejet de la candidature. De plus ces rubriques feront l'objet d'une attention toute particulière pour l'intérêt des informations qu'elles porteront à la connaissance des membres du COPAREF en charge de l'étude des dossiers.

4. ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION DE L'ORGANISME OU DU GROUPEMENT

Réponse dans le cadre d'un groupement (oui/non)

Joindre en annexe la liste, les coordonnées précises de tous les membres du groupement, leur numéro de déclaration ainsi que les domaines du référentiel sur lesquels ils interviendront.

Coordonnées de l'organisme ou du porteur du groupement

- Adresse (D)
- Code Postal (D)
- Ville (D)
- URL du site web
- Nom de la personne référente (D)
- courriel (D)
- téléphone (D)
- numéro de déclaration d'organisme de formation (D)

5. ADAPTATION A LA THÉMATIQUE SOCLE

5.1 Compréhension de la demande (D) (1 page maxi)

Resituer de manière personnelle le contexte dans lequel a été conçu le dispositif CléA, son intérêt et la stratégie de l'organisme candidat dans sa démarche d'habilitation.

5.2 Antériorité de l'organisme sur des formations assimilables à CléA (D) (1/2 page maxi)

5.3 Expériences des publics concernés par le dispositif CléA - demandeurs d'emplois - publics en difficulté (dans la maîtrise des savoirs de base) - publics adultes salariés - publics jeunes (CAE, Contrats de pro, etc...) - autres - non renseigné (D)
(1/2 page maxi)

5.4 Exemples et durée des formations dans chacun des 7 domaines du socle (D) (1 page maxi)

5.5 Tableau de correspondance entre sous-domaines du socle et offre de formation (D) (mise en parallèle sur deux colonnes de manière à faciliter la lecture de cette correspondance)

5.6 Références en lien avec les domaines visés (D) (1 page maxi)
(Commanditaires, publics, dates, volumes, etc...)

5.7 Critère et indicateurs de performance et de réussite (D) (1 page maxi) (insertion dans l'emploi, réussite à la certification, poursuite de parcours, promotion dans l'entreprise, etc...)

6. COUVERTURE TERRITORIALE

Localisation précise des lieux de formation (organismes, adresses, coordonnées)

7. COMPÉTENCES EN FORMATION (D) (3 pages maxi)

7.1 Ingénierie de formation

- individualisation des parcours (méthodes, outils) ;
- entrée et sortie permanente
- lien avec les organismes évaluateurs ;
- outil de suivi (mapping et évaluation) ;
- formation hors temps de travail (cours du soir, etc...)
- formations intra-entreprises

7.2 Ingénierie pédagogique

- définition des objectifs adaptés aux publics ;
- méthodologie adaptées ;
- diversités des situations d'apprentissage ;
- Outils et supports ;
- Typologie des évaluations utilisées ;
- Type d'accompagnement (coach, référent, tuteur, etc...)

7.3 Formateurs (1 fiche par formateur)

Contenus du CV limités à :

- ancienneté et statut dans l'organisme (permanent, vacataires, etc...) (D)
- l'expérience de formation des connaissances de base et des savoir-faire techniques élémentaires dans différents domaines professionnels (D);
- certification et diplômes obtenus relatifs à la formation d'adultes (D) ;
- domaines sur lesquels interviendra le formateur (D).

8. DONNÉES COMPLÉMENTAIRES (1 page maxi)

8.1 Certifications (ISO, OPQF), labels et autres process qualité, expertises, etc...

8.1 Référencement auprès de financeurs, prescripteurs et donneurs d'ordres

8.3 Modalité d'information et de promotion du dispositif (D)

8.4 Type de collaboration envisagée avec l'organisme évaluateur

9. MODALITÉS PRATIQUES DE RÉPONSES

*En attente de l'installation des instances à l'échelle Aquitaine Limousin Poitou-Charentes les réponses sont à transmettre, à **partir du 1^{er} mars 2016**, au format électronique à l'adresse suivante à l'attention de la présidence du COPAREF Poitou-Charentes :*

Email : coparefpoitoucharentes@orange.fr »